

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

922^{ème} RÉUNION

6 MAI 2020

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM. (CMXXII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) en sa 922^{ème} réunion tenue le 6 mai 2020, sur la propagation, le contrôle et les implications du nouveau coronavirus (COVID-19) en Afrique,

Le Conseil de paix et de sécurité,

Notant l'allocution d'ouverture faite par le Représentant permanent du Royaume du Lesotho auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de mai 2020, S.E. Ambassadeur Professeur Mafa Sejanamane, ainsi que la mise à jour sur la propagation, le contrôle et les implications du nouveau coronavirus (COVID-19) en Afrique qui a été faite par le Directeur des Centres africains de contrôle et de prévention des maladies (Africa-CDC), Dr John Nkengasong;

Profondément préoccupé par la propagation continue de la pandémie de COVID-19 sur le continent africain et toutes ses ramifications qui en découlent pour la paix et la sécurité, ainsi que par l'impact socio-économique dans les États membres;

Reconnaissant les efforts inlassables déployés par la Commission de l'UA à travers les Africa-CDC, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les États membres, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/MR), ainsi que le secteur privé, les philanthropes et les organisations de la société civile, dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, et les efforts déployés par le Président de l'UA et Président de la République d'Afrique du Sud S.E Cyril Ramaphosa;

Reconnaissant également les résultats positifs des mesures nécessaires mises en œuvre par les États membres pour prévenir efficacement la propagation de la pandémie, y compris les tests, le traçage des contacts et le traitement des personnes contaminées par le COVID-19, ainsi que les confinements et l'application des pratiques d'hygiène personnelle;

Conscient de l'importance d'assurer qu'aucun effort ne soit ménagé pour lutter contre la pandémie de COVID-19 jusqu'à ce qu'elle soit complètement éradiquée du continent, et de la nécessité pour les États membres de renforcer la résilience et les capacités nécessaires pour lutter contre de futures pandémies similaires;

Conscient également du partenariat stratégique qui existe entre l'UA et les Nations unies, en particulier le CPS de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique, en particulier la responsabilité principale du Conseil de sécurité de promouvoir la paix et la sécurité internationales, tel que stipulé dans la Charte des Nations unies;

Rappelant toutes ses décisions antérieures sur la pandémie de COVID-19, y compris le communiqué [PSC/PR/COMM. (CMXXI)], adopté lors de sa 921^{ème} réunion tenue le 28 avril 2020;

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité:

1. **Félicite** les États membres pour leurs efforts inlassables dans la lutte contre la pandémie de COVID-19, y compris à travers les confinements, l'application de pratiques d'hygiène personnelle, l'ouverture des frontières et des espaces aériens pour faciliter la livraison de fournitures de lutte contre le COVID-19, l'acheminement de l'aide humanitaire, ainsi que pour faciliter les déplacements et la protection des personnels de santé;
2. **Félicite également** les Africa-CDC pour la fourniture soutenue d'une assistance technique aux États membres dans leurs efforts pour contenir et vaincre la pandémie de COVID-19; **rend hommage** à tous les personnels de la santé pour leurs sacrifices continus et les **encourage** à persévérer jusqu'à ce que la pandémie de COVID-19 soit complètement éradiquée du continent;
3. **Félicite en outre** les institutions africaines de recherche scientifique aux niveaux national, régional et continental et les scientifiques africains en général d'avoir été à l'avant-garde de la course mondiale pour trouver un remède et un vaccin contre la pandémie de COVID-19 et **exhorte** à redoubler d'efforts dans ce sens; **exhorte également** les gouvernements nationaux, le secteur privé africain et d'autres organisations compétentes à apporter un soutien politique, financier et institutionnel renforcé aux chercheurs africains engagés dans la recherche d'un remède à la pandémie mondiale.
4. **Exhorte** les États membres à s'inspirer des preuves scientifiques et des lignes directrices des institutions sanitaires nationales, régionales, continentales et internationales compétentes, en particulier les Africa-CDC et l'OMS sur toutes les questions relatives aux vaccins contre le COVID-19; **exhorte en outre** les États membres à intensifier leurs efforts dans le domaine des tests, de traçage des contacts et de traitement des cas de COVID-19;
5. **Encourage** les États membres à assurer que les mesures prises contre le COVID-19 ne compromettent ni ne sapent les efforts en cours concernant les programmes de prévention et de sauvetage, y compris contre le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida. Le Conseil **encourage également** les États membres à rester vigilants et à renforcer davantage la coopération transfrontalière et à partager les informations liées à la santé, afin de prévenir la propagation des infections, en particulier dans les zones touchées par les passages frontaliers illégaux;
6. **Souligne l'importance** pour les États membres de continuer à faire respecter les droits de l'homme et la dignité individuelle et, dans ce contexte, les **exhorte** à réexaminer et à ajuster régulièrement les confinements nationaux, afin de soutenir les activités économiques et les moyens de subsistance, ainsi que de prévenir d'éventuelles troubles qui peuvent être causées par les mesures restrictives mises en œuvre dans la lutte contre la pandémie de COVID-19;
7. **Souligne la nécessité** pour toutes les parties prenantes du continent de redoubler d'efforts pour mobiliser les ressources nécessaires, en particulier un financement durable, des équipements et des matériels de lutte contre le COVID-19, ainsi que des personnels de la santé pour lutter efficacement contre la pandémie et la vaincre. Dans le même contexte, le Conseil **continue d'exhorter** tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait à verser leurs contributions au Fonds COVID-19 de l'UA;

8. **Souligne** que la pandémie de COVID-19 constitue une menace existentielle pour la vie humaine, la paix et la sécurité dans le monde et, à cet égard, **appelle** le Conseil de sécurité des Nations unies, conformément à sa responsabilité principale de promouvoir la paix et la sécurité internationales, à contribuer aux efforts aussi bien en Afrique qu'au niveau mondial, y compris par l'adoption des mesures nécessaires à la lutte actuelle contre la pandémie de COVID-19;

9. **Demande** aux Africa-CDC, travaillant en étroite collaboration avec les États membres et l'OMS, ainsi que d'autres parties prenantes compétentes, d'élaborer d'urgence des mesures de mobilisation, d'aides et de soutien pour assurer que les parties du continent présentant des taux plus élevés de contaminations au COVID-19 reçoivent une attention et un soutien proportionnels, afin de contenir et de prévenir rapidement que la pandémie ne se propage davantage et de préserver les avancées déjà réalisées;et

10. **Décide** de rester activement saisi de la question